

# FORMATION PIÉGEAGE

## OBJECTIF

La régulation de certaines espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (nommée ESOD) est possible mais nécessite d'être titulaire d'un agrément de piégeur. Cet agrément de piégeur est un document qui est délivré par le préfet. Pour obtenir cet agrément, vous devez suivre une formation de 2 jours dispensée par votre fédération.

## PUBLIC

- Ouvert à tout public.
- Pour les personnes en situation de handicap, merci de prendre contact avec la fédération au préalable.

## LIEU DE LA FORMATION

- Maison de la Chasse et de la Nature à Norges-la-Ville (21490)

## DURÉE DE LA FORMATION

- 2 journées

## COÛT DE LA FORMATION

- Gratuit

## PROGRAMME

**1ère journée** : théorie (en salle) 9h/12h – 13h30/17h30

- Législation et réglementation du piégeage
- Présentation des différents pièges et les conditions d'utilisations
- Biologie et écologie des espèces pouvant occasionner des dégâts
- Classement des ESOD

**2ème journée** : pratique (site de formation FDC21) 8h15/12h – 13h30/17h30

- Visite du sentier de piégeage
- Manipulations des différentes catégories de pièges utilisés
- Etude des empreintes des animaux piégés

## CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS REQUIS

### Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription à la formation Piégeage
- Copie de la carte d'identité
- Mineurs : autorisation parentale
- Chèque caution de 30 € (encaissé si absent)

### Retourner le dossier à :

Fédération Départementale des chasseurs de Côte d'Or  
Maison de la Chasse et de la Nature - RD 105  
Lieu-dit Les Essarts - CS 10030  
21490 NORGES-LA-VILLE CEDEX

**Vous recevrez une convocation un mois avant la date de la formation.**

## FORMATEURS, ÉQUIPEMENT ET VALIDATION

**Qualité des formateurs** : Nos formateurs sont titulaires d'un monitorat de piégeur délivré par l'OFB.

**Intervenants extérieurs** : ADPCO (Association Départementale des Piégeurs de Côte d'Or).

**Équipements nécessaires** : Prévoir une tenue de terrain adaptée aux conditions météo lors de la 2ème journée de formation.

**Validation** : Agrément de piégeur délivré par le préfet du département de résidence.